



SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Les usagers accompagnés par le SAVS de l'APSAH sont des **adultes en situation de handicap**, pouvant présenter une déficience intellectuelle, un handicap psychique ou encore une cérébro-lésion et vivant à leur propre domicile ou au domicile familial. Le suivi proposé est avant tout un **accompagnement sur mesure**, réalisé à la demande dont le but est **de favoriser, de développer ou de maintenir leur autonomie** dans les actes de la vie quotidienne. La priorité est d'être présents quand le besoin s'en fait sentir, en respectant la sphère privée de chacun.

Les accompagnements réalisés sont déterminés dans le cadre de l'élaboration du **Projet d'Accompagnement Personnalisé** avec la personne. Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le SAVS, créé le 1^{er} juillet 2006, a une capacité d'accompagnement de **24 usagers dans le cadre d'une file active**, arrêtée à 36 personnes au maximum.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée.
- Bénéficier d'une notification de décision d'orientation vers un SAVS de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge de la retraite.
- Accompagnement possible des retraités d'ESAT vivant à domicile et bénéficiant de l'Accueil de Jour.
- Accompagnement possible des personnes en situation de handicap vivant à domicile et bénéficiant de l'Accueil de Jour.



MISSIONS

- **Accompagner** les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans leur vie quotidienne.
- **Être à l'écoute et aider** à la mise en œuvre de leur projet de vie, social comme professionnel.
- **Favoriser et développer** toute démarche d'autonomie et d'insertion sociale.
- **Proposer des actions éducatives** dans les domaines : économique, social et familial.
- **Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits**, prévenir ou gérer les difficultés de la vie quotidienne.
- **Apporter les informations et les conseils nécessaires** en matière de budget, de consommation, d'alimentation, de santé et de logement.
- **Soutenir l'usager** dans ses relations avec son environnement familial et lui proposer un accompagnement à la parentalité.
- **Apporter le soutien psychologique** nécessaire : écouter, dialoguer.

MOYENS

- L'implantation administrative est située dans les locaux de l'EANM, 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges.
- **Trois personnels éducatifs** (2 ETP), disponibles du lundi au samedi, assurent un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chaque personne.
- Les **rencontres** avec l'équipe du SAVS se font dans les **locaux de l'EANM** ou à **domicile**, pour un accompagnement quelles que soient les démarches (courses, banque, administrations...).
- L'accompagnement se fait **à la demande et en fonction du rythme de chacun**, de manière régulière ou ponctuelle.



CONTACT

SAVS de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : savs@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*